

**Société Duthilleul & Associés**  
**Société anonyme d'expertise comptable**  
**et de commissariat aux comptes**  
**au capital de 50.000 €**  
**Siège social :**  
**15 rue de Bruxelles, 75009 Paris**  
**RCS Paris B 437 977 283**

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R  
09 MARS 2009  
N° DE DEPOT 20953

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT DU 31 AOUT 2008**

L'an deux mille huit,  
le 31 août à neuf heures.

Les actionnaires de la société Duthilleul & Associés S.A., se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège de la société, 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Duthilleul, président du conseil d'administration.

Monsieur Alain Martinez et Monsieur Pierre Joffredo, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre Joffredo est désigné comme secrétaire.

Le cabinet EXCO Bretagne SAS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 4.996 sur les 5.000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires tous les documents relatifs à la convocation des actionnaires conformément à la loi. Il dépose également les documents qui sont soumis à l'assemblée, à savoir le texte de la résolution proposée.

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante :

PD

FD

AJ

## PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide la distribution d'un dividende exceptionnel égal à la totalité du poste « report à nouveau » existant à la clôture du dernier exercice, soit un montant de 963.314 euros au 31 août 2007.

La mise en paiement de ce dividende aux actionnaires interviendra le 30 novembre 2008, par virement au compte courant de chaque actionnaire. Le remboursement de ces comptes courants sera fonction des disponibilités en trésorerie de la société.

Ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les scrutateurs.



**Le président**  
M. Frédéric DUTHILLEUL

**Les scrutateurs**  
M. Alain MARTINEZ



M. Pierre JOFFREDO



**Société Duthilleul & Associés**  
**Société anonyme d'expertise comptable**  
**et de commissariat aux comptes**  
**au capital de 50.000 €**  
**Siège social :**  
**15 rue de Bruxelles, 75009 Paris**  
**RCS Paris B 437 977 283**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 12 AOUT 2008**

L'an deux mille huit,  
le 12 août à neuf heures.

Les administrateurs de la Société DUTHILLEUL & ASSOCIES, Société Anonyme au capital de 50.000 €, ayant son siège social 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 437 977 283 se sont réunis audit siège sur convocation verbale à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Convocation d'une assemblée générale ordinaire aux fins de distribution d'un dividende exceptionnel

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Frédéric DUTHILLEUL demeurant 112 Avenue de la République, 75011 PARIS, expert comptable, commissaire aux comptes, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Alain MARTINEZ demeurant 112 rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS, expert comptable, commissaire aux comptes,

Monsieur Jean-Pierre ZERBIB demeurant 46 rue Hamelin, 75116 PARIS, expert comptable, commissaire aux comptes est absent et excusé.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la majorité des administrateurs et qu'il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président ouvre la séance assisté de Monsieur MARTINEZ, secrétaire.

*FV* *AM*

Il rappelle à ses collègues que la dernière réunion du Conseil d'administration s'est tenue le 20 décembre 2007 et qu'il convient de l'approuver et de signer le procès-verbal.

Le Conseil adopte et approuve après lecture le procès-verbal de la précédente réunion.

**1. Convocation d'une assemblée générale ordinaire aux fins de distribution d'un dividende exceptionnel**

Le Conseil constate qu'aucun dividende n'a été distribué par la société depuis sa création.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents de convoquer une assemblée générale pour le 31 août 2008 au siège de la société, 15 rue de Bruxelles 75009 Paris en vue de délibérer sur la distribution d'un dividende exceptionnel qui sera intégralement éligible à l'abattement de 40% prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Le Conseil adopte à l'unanimité des présents le texte de la résolution qui sera soumise au vote des actionnaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les administrateurs présents.

Frédéric DUTHILLEUL  
Président

Alain MARTINEZ



**Société Duthilleul & Associés**  
**Société anonyme d'expertise comptable**  
**et de commissariat aux comptes**  
**au capital de 50.000 €**  
**Siège social :**  
**15 rue de Bruxelles, 75009 Paris**  
**RCS Paris B 437 977 283**

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT**  
**DU 31 AOUT 2008**

**PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION**

L'assemblée générale des actionnaires décide la distribution d'un dividende exceptionnel égal à la totalité du poste « report à nouveau » existant à la clôture du dernier exercice, soit un montant de 963.314 euros au 31 août 2007.

La mise en paiement de ce dividende aux actionnaires interviendra le 30 novembre 2008, par virement au compte courant de chaque actionnaire. Le remboursement de ces comptes courants sera fonction des disponibilités en trésorerie de la société.

Ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Duthilleul', written over a horizontal line.